

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis municipal n° 31 relatif à une demande de crédit pour la création d'un cheminement historique « sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à la Lignière ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :

- Mme Katia Annen
- Mme Caroline Félix
- M. Maurizio Di Felice
- M. Dario Sicuranza
- M. Rasul Mawjee, 1^{er} membre et rapporteur

s'est réunie le 10 octobre 2017.

Remerciements

La commission remercie vivement *Madame Isabelle Monney*, municipale en charge des affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées ainsi que *Madame Sandrine Faure*, cheffe du service de la culture et chargée du dossier pour leur disponibilité, pour la qualité des informations et des réponses fournies.

La commission regrette que les conseillers communaux ait eu à lire la presse locale pour découvrir certaines informations manquantes dans le préavis. Cette lacune a été rectifiée en introduction de la séance avec une présentation complète du projet par la Municipale et la cheffe du service de la Culture

Préambule

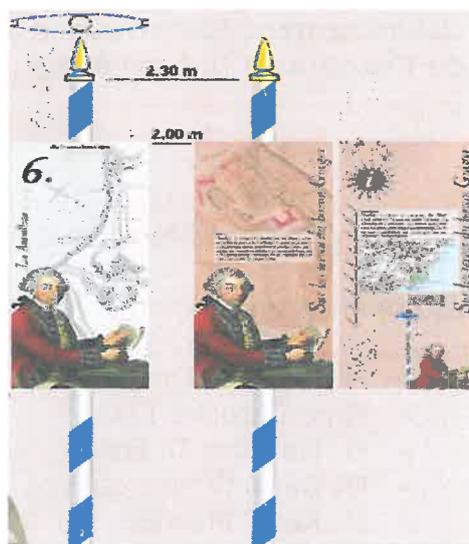
La région de Prangins et Gland a une histoire marquée du 18^{ème} siècle qui reste méconnue. Quelle meilleure façon de faire connaître ce passé - en faisant promener les visiteurs selon un cheminement balisé ? Une promenade pour nos citoyens et tous les visiteurs de notre région souhaitant découvrir nos trésors du passé et d'aujourd'hui.



Délibérations

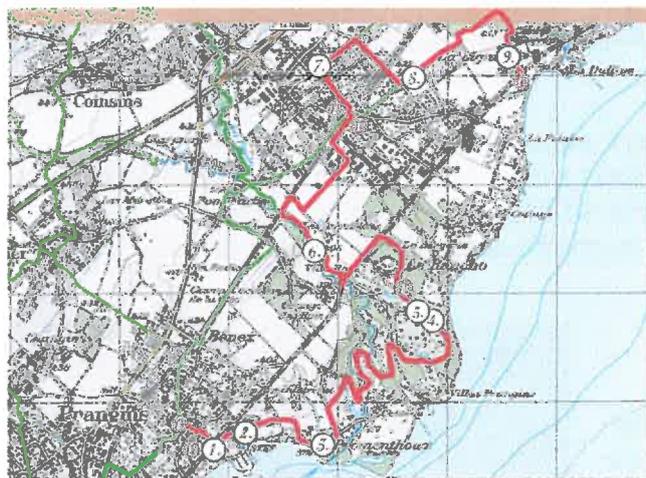
Objectif

Ce projet s'inscrit principalement dans la valorisation des chemins pédestres existant, en partageant l'histoire des lieux traversés par la mise en place de panneaux d'information et de balises permettant un accès numérique aux informations. Le cheminement menera depuis un lieu historique, à travers une réserve de faune et de flore, traversant la ville devant ses vestiges du passé et menant vers un autre lieu historique. Le début ou la fin n'est qu'une étape vers des développements futurs avec les communes avoisinantes valorisant ainsi la suite des chemins.



Situation

Actuellement, les deux communes prenant part à ce projet sont Prangins et Gland. La gouvernance, la gestion et l'exploitation de ce chemin fera partie d'une convention entre les deux communes. Gland, disposant d'un service de la culture, prendra la responsabilité du projet.



Les points d'intérêts qui ont été identifiés sont :

1. Sadex – Les Abériaux,
2. Domaine de Rive et Barcarolle
3. Promenthoux
4. La Bergerie
5. Les Napoléons
6. Les Avouillons
7. Gland village
8. Montoly
9. La Lignière

Accessibilité

Le but n'étant pas de rendre carrossable les chemins existant tout en permettant l'accès aux différents points d'intérêt que ce soit par transports publics, mobilité douce ou promenade familiale. De par la nature du terrain et la protection de l'environnement, les chemins forestiers et bordiers de zone agricoles étant des zones à prépondérance pédestre, seront interdits aux vélos et autres moyens de locomotion avec ou sans moteur.

Il est à noter que les différents points d'intérêt sont accessibles facilement en train et en bus. Une balade avec les vélos de Publibike serait aussi possible en empruntant les chemins carrossables et routes.

Une discussion avec les services communaux concernés a été engagée, dès lors il est envisagé de créer en fonction de l'usage et la situation des points d'arrêt avec des bancs pour se reposer et manger son pique-nique ainsi que la pose de poubelles supplémentaires.

Réalisation

Gland dispose d'un service de la culture et de l'organisation nécessaire à la bonne réalisation de ce projet. Dès lors, elle a été sollicitée pour prendre la responsabilité pour la gestion et bonne exécution de ce préavis.

Des entreprises locales ont été sollicité pour fournir des devis pour la réalisation des panneaux, totems et balises.



Inauguration et animation continue

L'inauguration du chemin étant prévu lors des Journées européennes du patrimoine (15-16 septembre 2018), il est envisagé de faire intervenir des acteurs en costume d'époque tout au long du chemin pour animer ces journées. Le budget couvrant les frais de préparation, logistique, costume, répétitions et naturellement le défraiement des artistes.



En plus des panneaux d'information, il est aussi prévu de créer des dépliants qui seront distribués aussi bien lors de cette journée que toute au long de l'année dans les différents offices de tourisme, gares et hôtels.

Pour que l'intérêt reste présent, un week-end d'inauguration doit être complété par des manifestations régulières permettant de mobiliser la population et promouvoir notre patrimoine et l'histoire de notre région. Des actions régulières sont envisagés tel que journée de marches pédestres, pique-nique à l'usine hydroélectrique, etc...

Le poste Animation pour l'inauguration couvre les différentes actions présentées ci-dessus.

Entretien

L'entretien du chemin sera effectué par les services communaux dans le cadre de leur mandat habituel.

Aménagement complémentaire

La commission est informée de la nécessité d'une passerelle pour un passage piétonnier continue entre le château de Prangins et la gare de Gland. Une extension du mandat de ce projet devrait être envisagée.

Financement

La COFIN ne rapportant pas sur ce préavis, la commission s'est permise de solliciter quelques informations sur les différents coûts du projet.

La fabrication de la signalétique correspond à la mise en place entre autres d'environ 9 poteaux avec un ancrage solide dans le sol, 15 signalétique de direction, 50 brassards pour les panneaux existants, 17 planches thématique et 32 balisage et totem pour un montant de CHF 74'000.- (base devis).

Les frais de réception et animation lors de l'inauguration ainsi que des évènements qui vont suivre ont été chiffré à CHF 20'000.-.

Le coût total du projet est estimé à CHF 135'000.- avec une participation de la commune de Prangins à hauteur de CHF 45'000.-. La municipalité s'attend à une participation aussi bien de la Région que de différentes fondations et contributeurs privés. Notre participation communale se trouverait allégée d'autant proportionnellement à notre engagement avec Prangins.



En cas de refus du conseil communal de Prangins, Gland pourrait continuer seule le projet sur la partie située sur son territoire. La clé de répartition étant basée selon ce principe, le montant à la charge de Gland ne devrait pas changer significativement.

Remarques

La commission constate que le cheminement va traverser différentes propriétés privées et qu'une information et discussion: devrait être envisagées pour la mise en place de mesure évitant les déprédations des terrains et vergers, du matériel d'exploitation et la sécurité des promeneurs lors de la traversée du golf. Un respect mutuel des propriétaires et des promeneurs est le garant d'une cohabitation réussie et d'une promenade agréable.

La commission a été informée que la Protection Civile peut être sollicitée par les Communes pour faire réaliser quelques travaux lors des cours de répétition des astreints et lors des missions de service civil. Différents ouvrages ont déjà été réalisés à la grande satisfaction des communes avoisinantes. La réalisation de ce projet pourrait fortement bénéficier financièrement de cette aide ainsi que lors des gros travaux d'entretien des chemins et balisage.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 31, soit :

- d'accorder un montant de CHF 90'000.-.

Pour la commission technique



Katia Annen

Caroline Félix



Maurizio Di Felice



Dario Sicuranza



Rasul Mawjee
1^{er} membre et rapporteur



Gland, le 9 novembre 2017